



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Point sur l'accompagnement de l'Etat des secteurs économiques à partir du
1^{er} octobre**

Paris, le 1er octobre 2021

N°1473

Comme annoncé par **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et **Alain Griset**, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, à l'issue de la réunion avec les organisations professionnelles qui s'est tenue le 30 août 2021, à partir du 1^{er} octobre, le dispositif de prise en charge des coûts fixes prendra le relai du fonds de solidarité et sera ouvert à toutes les entreprises sans condition de taille.

Ce dispositif sur mesure sera accessible à toutes les entreprises des secteurs S1, S1bis ainsi qu'aux commerces de la montagne et des centres commerciaux, qui réalisent une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50% sur la période de janvier à octobre 2021. Afin d'inciter à l'activité, les entreprises devront justifier d'un niveau minimum de chiffre d'affaires de 5% en octobre pour en bénéficier.

Le dispositif permettra de compenser 90% de la perte d'exploitation calculée sur 10 mois pour les entreprises de moins de 50 salariés et 70% pour les entreprises de plus de 50 salariés. Il concernera les entreprises des secteurs éligibles sur tout le territoire, y compris en Outre-Mer.

Comme annoncé par les ministres le 30 août dernier, le fonds de solidarité ne sera pas reconduit après le 30 septembre 2021.

Cependant dans les territoires qui connaissent encore des mesures de restriction, comme c'est le cas actuellement en Outre-Mer, tous les dispositifs d'accompagnement des entreprises (fonds de solidarité, activité partielle et exonération de charges sociales) sont maintenus sans modification.

Les consultations avec les secteurs les plus affectés de manière structurelle (notamment les agences de voyages, les entreprises de l'aménagement de la montagne et les entreprises de l'événementiel) se poursuivent pour définir les mesures de soutien spécifiques.

Contacts presse

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13 presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Alain Griset

01 53 18 46 41 presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr